

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 10 septembre 2014 portant désignation du représentant du ministre de l'intérieur
auprès du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage**

NOR : INTA1421012A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, modifiée par l'article 4 de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité;

Vu le décret n° 2009-506 du 6 mai 2009 relatif au Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Marc Pichon de Vendeuil, administrateur civil hors classe, est désigné en qualité de représentant du ministre de l'intérieur auprès du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, avec voix consultative.

Article 2

M. Thomas Lavielle, administrateur civil, est désigné en qualité de suppléant.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 septembre 2014.

BERNARD CAZENEUVE